



MOTION DES ÉLUS DE LA MONTAGNE  
32<sup>E</sup> CONGRÈS - GÉRARDMER (VOSGES) - 14 OCTOBRE 2016

POUR UNE MONTAGNE CONNECTÉE

**Constatant** que l'accès aux réseaux de télécommunications et à l'Internet favorise l'attractivité et le développement économique des territoires de montagne,

**Refusant** la fracture numérique et un équipement numérique « low cost » de la montagne,

**Considérant** que l'égalité d'accès au numérique entre tous les Français doit prévaloir quel que soit l'endroit où ils résident sur le territoire,

**Revendiquant** une vision globale et stratégique de l'aménagement numérique du pays qui suppose une approche différenciée des territoires de montagne,

**Prenant** acte des avancées significatives obtenues lors de la discussion du projet de loi montagne,

**Estimant** que la charge financière de l'aménagement numérique des zones les moins denses et à faible densité démographique ne peut pas être supportée uniquement par les collectivités locales.

**Les élus de la montagne demandent :**

- La mobilisation immédiate et à titre transitoire de l'ensemble des supports complémentaires à la fibre optique tels que le satellite pour assurer une montée en débit,
- Un engagement des opérateurs de télécommunications à commercialiser les RIP financés par les collectivités territoriales,
- La non-imposition des pylônes de téléphonie mobile construits en montagne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- La mutualisation accélérée des infrastructures de téléphonie mobile entre opérateurs qui favorise une extension de la couverture mobile à l'instar des sites de Viella (Hautes-Pyrénées) et de Faucompierre (Vosges).